

## Réunion du 07 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi 07 avril à 20H00, le conseil municipal de la commune de Le Merlerault, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Madame Martine GRESSANT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 31 mars 2022

**Présents** : Mme GRESSANT Martine, Maire, M GRESSANT Matthias, 1<sup>er</sup> adjoint, Mme COUGÉ Huguette 2<sup>ème</sup> adjoint, M. NEZAN Patrick, M BOULARD Denis, M. LEURETTE Benoit, Mme THEBLINE Sylvie, Mme MÉTRAL Nathalie, Mme HERVÉ Christine, Mme MAIRET Bessy, M. THIERRY Christophe, M.LACOUR Alexandre

**Absents excusés**: M MOUSSAY Alain, 3<sup>ème</sup> adjoint, donne pouvoir à COUGÉ Huguette 2<sup>ème</sup> adjoint, Mme BOUSSEL Annick donne pouvoir à HERVÉ Christine, Mme FONTAINE Olga donne pouvoir à M. BOULARD Denis.

**Secrétaire de séance** : Mme HERVÉ Christine.

Les membres présents approuvent à l'**unanimité** le procès-verbal de la réunion du 03 mars 2022

### 1) Délibération – Approbation des comptes de gestion-Commune- Assainissement- Lotissement

Les comptes de gestion dressés par Monsieur Vandon Damien sont soumis en séance, conformément à l'article L 2121-31 du *Code général des collectivités locales*. Les comptes de gestion sont le reflet de la comptabilité tenue par le receveur municipal. Il est précisé que les documents comptables correspondent en tous points aux comptes administratifs 2021 concernant la commune, l'assainissement, le lotissement

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

- Déclare à l'unanimité que les comptes de gestion de l'exercice 2021 concernant la Commune – l'Assainissement et le Lotissement dressés par Monsieur le Receveur municipal n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### 2) Délibération – Approbation des Comptes Administratifs 2021. Commune- Assainissement- Lotissement

Madame le Maire présente les comptes administratifs de 2021 de la Commune - assainissement et du Lotissement.

COMMUNE		Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice	Fonctionnement	270 961.53	415 065.73
	Investissement	169 601.47	103 720.01
Reports de l'exercice N-1	Fonctionnement	0.00	1 021 895.66
	Investissement	0.00	120 712.41
	<b>TOTAL</b>	<b>440 563.00</b>	<b>1 661 393.81</b>
Reste à réaliser à reporter en N-1	Fonctionnement	0.00	0.00
	Investissement	437 255.86	0.00
	<b>TOTAL des RAR à reporter en N-1</b>	<b>437 255.86</b>	<b>0.00</b>
Résultat cumulé	Fonctionnement	270 961.53	1 436 961.39
	Investissement	606 857.33	224 432.42
	<b>TOTAL CUMULÉ</b>	<b>815 639.83</b>	<b>1 837 535.49</b>
Résultat de clôture	Fonctionnement	1 165 999.86	
	Investissement	54 830.95	
	<b>Résultat CUMULÉ</b>	<b>1 220 830.81</b>	

ASSAINISSEMENT		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Réalizations de l'exercice	Section d'exploitation	70 514.18	86 545.11	16 030.93
	Section Investissement	59 218.98	78 516.34	19 297.36
Reports de l'exercice N-1	Section d'exploitation	0.00	49 199.97	
	Section Investissement	38 774.22	0.00	
	<b>TOTAL</b>	<b>168 507.38</b>	<b>214 261.42</b>	<b>45 754.04</b>
Résultat cumulé	Section d'exploitation	70 514.18	135 745.08	65 230.90
	Section Investissement	97 993.20	78 516.34	-19 476.86
	<b>TOTAL CUMULÉ</b>	<b>168 507.38</b>	<b>214 261.42</b>	<b>45 754.04</b>

LOTISSEMENT		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice	Fonctionnement	237 154.57	237 154.57
	Investissement	231 174.57	233 422.57
Reports de l'exercice N-1	Fonctionnement	0.00	0.00
	Investissement	0.00	0.00
	<b>TOTAL</b>	<b>468 329.14</b>	<b>470 577.14</b>
Résultat cumulé	Fonctionnement	237 154.57	237 154.57
	Investissement	231 174.57	233 422.57
	<b>TOTAL CUMULÉ</b>	<b>468 329.14</b>	<b>470 577.14</b>
Résultat de clôture	Fonctionnement	0	
	Investissement	2 248.00	
	<b>Résultat CUMULÉ</b>	<b>2 248.00</b>	

Hors de la présence de Madame Martine Gressant, le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve les comptes administratifs 2021 : Commune – Assainissement - Lotissement.

P: 14

C: 0

A: 0

### 3) Délibération – Affectation résultat 2021- Commune- Assainissement

❖ Le Conseil Municipal de Le Merlerault réuni sous la présidence de Madame Martine GRESSANT, le Maire. Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice de l'année 2021 de la commune, le conseil Municipal décide l'affectation de résultat suivant :

Section de fonctionnement :

Résultat 2020 : 1 021 895.66 €

Résultat 2021 : 144 104.20 €

Résultat de clôture 2021 : 1 165 999.86 €

Section d'investissement :

Résultat 2020: 120 712.41 €

Résultat 2021 : -65 881.46 €

Résultat de clôture : 54 830.95 € (cpte 001)

Soldes des restes à réaliser : 437 255.86 €

Besoin de financement 382 424.91 €

Affectation en réserve 2022 (cpte 1068) : 382 424.91 €

Résultat de fonctionnement reporté en 2022 : (cpte 002) : 783 574.95 €

❖ Le Conseil Municipal de Le Merlerault réuni sous la présidence de Madame Martine GRESSANT, le Maire.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice de l'année 2021 de l'assainissement, le conseil Municipal décide l'affectation de résultat suivant :

Section de fonctionnement :



Madame le Maire rappelle que dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient à partir de l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties, (le taux du département de l'Orne est de 27.07%)

Le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties, accompagné de l'application d'un coefficient correcteur, doit assurer la neutralité de la réforme de la taxe d'habitation pour les finances des communes.

Par conséquent, Madame le Maire demande la reconduction du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'année 2022 équivalant au taux appliqué en 2021 soit 27.90 %, et du taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties à savoir 1.23 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- décide d'appliquer pour l'année 2022 les taux suivants aux impôts directs locaux :
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 27.90 %,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 1.23 %.

Pour: 15

Contre : 0

Abstention : 0

Madame le Maire propose d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation.

Pour être taxable, un logement doit être habitable, c'est à dire clos, couverts pourvus des éléments de confort minimum (installation électrique, eau courante, équipement sanitaire). Une vacance de logement est déterminée delà de deux ans sans hébergement. Après discussion, le conseil demande d'ajourner ce point à l'ordre du jour et demande plus de renseignements sur le nombre de logements sur la commune et la valeur taxable avec les taux à appliquer.

#### 6) Délibération- Complément aux subventions 2021

Madame le Maire donne lecture de plusieurs courriers arrivés en mairie sollicitant des demandes de subventions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ❖ **ACCORDE** une subvention au Secours Populaire d'un montant de 150 €.
- ❖ **ACCORDE** une subvention exceptionnelle de 300 € au Tennis Club pour le 13 juillet 2022 pour le groupe musical
- ❖ **ACCORDE** une subvention 150 € pour le ciné de Sées
- ❖ **ACCORDE** une subvention de 700 € à l'ADMR
- ❖ **DECIDE** d'inscrire toutes ces sommes au Budget Primitif 2022 au compte **6574**

Pour: 15

Contre : 0

Abstention : 0

#### 7) Tenue du bureau de vote du 10 avril 2022

Horaire	Bureau Vote Election Présidentielle 10 avril 2022		
8 Heures - 10 heures30	NEZAN Patrick	LACOUR Alexandre	FONTAINE Olga
10 heures 30 - 13 heures 00	LEURETTE Benoit	COUGÉ Huguette	HERVÉ Christine
13 heures -15 heures	THEBLINE Sylvie	DE GENOUILLAC Axel	GRESSANT Matthias
15 heures - 17 heures	MOUSSAY Alain	JAUNY Philippe	THIERRY Christophe
17 heures- 19 heures	BOULARD Denis	COUGÉ Huguette	GRESSANT Martine

## 8) Informations et questions diverses

### Voirie :

Un devis a été accepté pour des travaux de curage de fossés communaux (près de la voie SNCF, les Saussayes, la Coepelière, Pétra) auprès de l'entreprise FOURE David à Gouffern en Auge ;

Des travaux d'enrobé sont prévus la deuxième quinzaine de mai sur la RD 50 dans le bourg jusqu'à la route d'Echauffour.

IL a été rapporté que des dégâts ont eu lieu sur la voie du Docteur Perdereau. Il est répondu qu'une visite sera faite pour constater les dégâts.

### Aménagement paysager

Devis de l'entreprise VAYDIE pour un montant de 2 563.41 € HT accepté pour l'aménagement des parterres situés près de la place de l'hôtel de ville

### Eclairage Public

Il est proposé aux conseillers une réflexion sur l'extinction de l'éclairage public la nuit. Le sujet sera discuté ultérieurement.

### Gendarmerie

Aménagement extérieur de la gendarmerie pour l'accès au bureau à la norme PMR, un devis de 2 986 € HT de l'entreprise Colas est accepté.

### Appel à Projet pour la collectivité

Suite au dépôt du dossier d'appel à projet de la commune auprès du Conseil Départemental « Revitalisation des Centres bourgs ornaï », une dotation de 202 000€ a été attribuée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Et ont signé les membres du Conseil Municipal.

Mme GRESSANT Martine	
M GRESSANT Matthias	
Mme COUGÉ Huguette	
M MOUSSAY Alain	Absent excusé
M NEZAN Patrick	
M BOULARD Denis	
Mme FONTAINE Olga	Absente excusée
M LEURETTE Benoît	
Mme MAIRET Bessy	
Mme THEBLINE Sylvie	
Mme HERVÉ Christine	

M LACOUR Alexandre	
Mme MÉTRAL Nathalie	
Mme BOUSSEL Annick	Absente excusée
M THIERRY Christophe	